

Compte-rendu réunion du 21 février 2020

REUNION D'INFORMATIONS SUR LE RECOURS INDEMNITAIRE

Président de séance : Bruno Adolphi

Secrétaire de séance : Isabelle Muszynski

Présence de maître D. Deharbe

70 requérants étaient présents

Prise de paroles de Bruno

- pour remettre en mémoire la présentation du mémoire déposé auprès du Tribunal Administratif.
- Pour rappeler la demande de réparation pour préjudice écologique et moral par l'association, ce qui permettra de décaper les potagers.
- Lecture du message reçu de Mme Sabine Van Heghe, sénatrice, qui intègre la nouvelle commission d'enquête du sénat qui prend en charge une étude des sols pollués au niveau national, et surtout sur notre secteur d'Hénin – Carvin.
- Pour remercier Mme Van Heghe pour son engagement au travers de cette commission.

Prise de paroles de Maître David Deharbe

- Présentation du mémoire (demande préalable rappelé par Bruno) déposé en mai 2018.
- Il explique qu'à la lecture du mémoire en réponse de l'Etat, il a téléphoné au rédacteur de ce mémoire, il a eu en ligne un chef de service qui a bien eu du mal à s'expliquer, en terminant par « il faudrait voir avec le Préfet ».
- Pour rappel il y a 700 hectares de terrains pollués.
- Le préfet se dit « précurseur dans la gestion de la pollution atmosphérique ». Celui qui est en poste actuellement n'est pas celui qui était en place à l'époque ou l'Etat a laissé METALEUROP pollué. Il se targue de dire qu'il a encadré l'activité de l'usine. Il liste l'ensemble des aménagements fait à sa demande, comme la pose de filtres pour les fumées.
- Il n'y a jamais eu d'enquête publique lors de changement d'activité, tout à toujours était décidé par des ingénieurs. Quand le préfet en poste début des années 2000, met l'usine METALEUROP en demeure de se mettre aux normes, il est déjà trop tard, l'usine ferme en avril 2003.
- Une étude faite en 1972, démontre qu'avec les vents dominants, Evin est la ville la plus polluée. Rien ne se passe de 1972 à 1980, alors qu'il aurait fallu renforcer les contrôles pour les rejets et mettre des filtres plus performants, de 300 points de contrôles positionnés aux alentours de l'usine on passe très vite à 47 points, pourquoi ?
- L'Etat a laissé faire pour des raisons économiques.
- La seule chose à faire était de fermer l'usine....
- Dans les années 1970 il n'y avait pas de normes concernant la pollution comme aujourd'hui.

Un rapport de Mr DOUAY met en évidence que même les pelouses captent la pollution et exposent les habitants.

Suite à de nouvelles études, il y a une possibilité de création d'une 3^{ème} zone de pollution.

- Le Préfet prétend qu'il y a prescription depuis la fermeture de METALEUROP en 2003, mais un dépistage de cadmium a été fait en 2017 sur la population des villes de : Evin-Malmaison, Courcelles-Les-Lens , Noyelles-Godault et Dourges, donc il n'y a pas prescription.

Le cabinet d'avocats prépare un mémoire en réponse pour le mois de mai. Le dossier sera élaboré par Maîtres David Deharbe et Thomas Richez qui sera relu par Maître Yann Borel.

Ils pensent avoir un résultat dès la 1^{ère} instance, mais dans environ 12 à 13 mois.

Prise de paroles de Bruno

- INRA, en 1970 avait déjà connaissance de la présence de cadmium dans les sols.
- Une étude des sols a été faite en 1999, les résultats ont été connus en novembre 2000.
- En 1999, le préfet met en place le PIG mais pas de servitude.
- En 2002, le préfet a voulu imposer une servitude d'utilité publique à cause de la pollution.
- En janvier 2003, l'usine METALEUROP NORD est mise en liquidation judiciaire.
- En 2011 des analyses sérieuses ont été faites, reconfiguration du PIG (élargissement).